



Accord sur indemnité suite à sécheresse

Par **Obso**, le 13/11/2020 à 20:46

Bonjour,

suite à un sinistre dû à une sécheresse remontant à 2017, j'ai eu à connaître une longue procédure d'expertise. Je viens de recevoir de la part de l'expert missionné par l'assurance une lettre d'accord sur indemnité, à propos de laquelle j'ai plusieurs questions :

- 1) Quel est le délai qui m'est accordé pour répondre à cette lettre ?
- 2) La lettre d'accord ventile les indemnités en deux parties : immédiat et différé. Il me semble avoir compris que l'indemnité immédiate me serait versée dès mon acceptation ; l'indemnité différée ne le sera que si j'effectue les travaux, sur production des factures. Or, l'expert explique, je cite : "*notez que les interventions des entreprises ... ont été portées en différé dans la mesure où les travaux pourront faire l'objet de règlement par la Cie sur délégation de paiement*". Selon vous, est-ce que cela signifie que je n'aurais pas à avancer le règlement des prestations aux intervenants ? Que l'assurance les règlera si effectivement ils intervenaient ?
- 3) A propos du point 2), comment m'assurer qu'une fois mon accord donné, cette délégation de paiement interviendra effectivement ?
- 4) J'ai lu sur internet qu'il existerait un délai maximum de 2 ans pour effectuer les travaux, sans quoi l'indemnité différée ne me serait jamais versée. Est-ce vrai ? Si oui, est-ce que les travaux doivent avoir débutés avant le délai de 2 ans mais peuvent se terminer après ? Ou est-ce que je dois, avant la fin du délai, être en possession des factures ?
- 5) Pour terminer, existe-t-il un moyen de demander à l'assurance de réévaluer l'indemnité sans avoir recours à une contre-expertise ? J'ai effectivement peur de recourir à une contre-expertise étant donné que la première a déjà duré 3 ans...

Si vous aviez des réponses pour éclaircir toutes ces questions, par avance, je vous remercie.

Par **Micropieux**, le 01/10/2021 à 22:49

Bonjour vous avez trouvé une entreprise pour les travaux ? Cordialement